



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle  
« Solidarité en faveur des communes  
sinistrées – incendies 2026 »**

**Délibération n° 2026.09.17.139**

**Rapporteur : Georges DENEUVILLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, **la commune de Launaguet** tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal que la commune de Launaguet contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1 000 € (mille) à la Protection civile,

Coordonnées bancaires

La Protection Civile :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 Pantin

- Après avoir entendu cet exposé, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de faire don de 1 000€ (mille euros) à la Protection Civile, dont les coordonnées bancaires sont précisées ci-dessus, et d'autoriser le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

**Voté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Sylvie IZQUIERDO**  
Secrétaire de séance,

**Georges DENEUVILLE**  
Maire,

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 20  
Absents excusés Représentés : 8  
Absent : 1

Date convocation  
10 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après  
- dépôt en Préfecture

- 1 OCT. 2026

- publication ou notification

- 5 OCT. 2026

**Étaient présents (es) :** Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD.

**Étaient excusés représentés :** Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTALIA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD).

**Absente :** Sylvie OURGAUD

**Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO**